



# LE P'TIT PIRIN

De Vouillé-les-Marais

NOVEMBRE 2010 N° 91

## Le Mot du Maire

**Le 8 Mai, le 11 Novembre**

Tout le monde connaît ces dates anniversaire de deux guerres extrêmement meurtrières.

A Vouillé, nous invitons toute la population à les commémorer car nous devons nous souvenir que nos parents, grands-parents et arrière-grands-parents ont souffert énormément, que des hommes ont sacrifié leur vie pour notre pays. La commune de Vouillé-les-Marais a vu mourir près de 40 de ses fils lors de la guerre 1914-1918 soit 7 % de la population.

Cette année, le 11 Novembre prochain, il va nous manquer un élément important pour honorer dignement cette anniversaire : la Lyre Chaillezaise ; l'ensemble musical de Chaillé manque de musiciens et ne peut plus assurer l'animation de cette matinée. C'est dommage.

Nous avons cherché ailleurs mais nous n'avons rien trouvé.

Jacky MOTHAIIS

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 OCTOBRE 2010

**Étaient présents** : PHELIPEAU Yveline, GOURSAUD Cécile, ANDRE Sandrine, MARTINEAU Joseph, CHEVREAU Rachel, BOUR Frédéric, GARREAU Dominique, MOUHE Jacky, VACHE Nicole, ANGIBAUD Daniel et PATARIN Nelly.

**Étaient absents** : LABOUREUX Mireille, pouvoir à CHEVREAU Rachel, ROUX Gérard et THITECA Laurent.

**DEVIS PRUNIER – ELECTRICITÉ ATELIER** : le conseil municipal donne son accord sur le devis de Mr Prunier d'un montant de 2159,22 Euros TTC. Cette dépense sera inscrite au budget à l'opération 125.

**CONVENTION FIXANT LES MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT DU CHENIL DE LA TAILLÉE** :

le conseil municipal approuve la convention de fonctionnement du chenil situé à La Taillée pour les communes de Vouillé, La Taillée et Le Gué-de-Velluire et autorise Mr le Maire à la signer.

**DEVIS SOLUTION-85 – TRAVAUX DE LA MAISON SITUÉE 27 RUE DU PORT D'AISNE** :

Mr le Maire rappelle les délibérations des 11 et 28 mai 2009 ainsi que le bail passé avec Mr SABOURIN. Ce dernier représente le devis déjà accepté de 23 281,31 Euros TTC. Des acomptes d'un montant de 17 980,49 Euros TTC ont déjà été versés. Le Conseil Municipal accepte de régler le solde.

**SUBVENTION AUX COLS VERTS ROCHELAIS** : le conseil municipal autorise le versement d'une subvention supplémentaire de 100 Euros à cette association pour leur prestation.

**INCIDENCES DE LA RÉFORME DE LA TAXE PROFESSIONNELLE SUR LA TAXE D'HABITATION** :

Suite à la réforme de la taxe professionnelle qui, entre autre, transfère le produit de la taxe d'habitation départementale sur la commune, le conseil municipal était appelé à délibérer sur le montant des abattements. Il est décidé d'accorder sur cette part départementale les mêmes abattements qui existent actuellement au niveau de la commune soit 10 % pour 1 et 2 enfants, et 15 % pour 3 enfants et plus.

**DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER** : la commune n'exercera pas son droit de préemption sur la vente des propriétés cadastrées, section ZC N° 264, section ZA N° 211, 259, 284.

**MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES ISLES DU MARAIS POITEVIN** :

**nouvelles compétences créées** :

*au groupe de compétences obligatoires – 2/ actions de développement économique*, la compétence « création et gestion d'un office de tourisme »,

*au groupe de compétences facultatives au chapitre « action sociale-emploi »*, la compétence « soutien aux personnes âgées par le biais de garanties d'emprunts, bénéficiant de garanties d'emprunt du Département de la Vendée ».

**Compétence modifiée** : *au groupe de compétences optionnelles – 1/ Protection et mise en valeur de l'environnement*, la compétence « entretien des circuits de sentiers pédestres » par la compétence « entretien et suivi de sentiers pédestres ».

Le conseil municipal adopte la modification des statuts.

**DÉFIBRILLATEUR** : le conseil municipal donne son accord sur le principe de l'acquisition d'un défibrillateur à condition qu'une information suivie d'une formation soit donnée aux élus et au public.

**APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIÉE DU P.L.U.** :

Le Conseil Municipal approuve la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme :

Modification de l'article 11 (Aspect des matériaux toitures) : Les équipements destinés à fournir de l'énergie à partir du soleil ou de toute autre source d'énergie renouvelable sont donc autorisés.

Les toitures végétalisées ou retenant les eaux pluviales, notamment celle en terrasse, sont autorisées partiellement dans les zones où la toiture à deux pans était obligatoire (zones Ub, Uc, 1AU et Nh).

La modification n°1 approuvée le 2 juillet 2009 a notamment porté sur la modification de l'article 11 des zones Ua ; Ub, Uc, 1AU et Nh (§ IV – Clôtures). Or, la correction n'a pas été faite dans le règlement pour la zone Uc, alors que cela était présenté dans la notice explicative.

**INSTITUTION D'UNE REGIE DE RECETTES POUR LA GARDERIE PERISCOLAIRE** : elle est destinée à l'encaisse des paiements effectués par les familles en mairie.

### INFOS UTILES

#### Mairie

Tous les matins

9 h - 12 h 30

Fermé le mercredi

Samedi matin 9 h - 12 h

Fermé le 1er samedi du mois

Tél. 02 51 52 55 04

Fax 02 51 52 51 27

Adresse mail :

Mairie.vouille-les-marais@wanadoo.fr

Site internet :

www.vouille-les-marais.com

#### Bibliothèque :

Lundi : 17 h 30 à 19 h

Mercredi : 11 h à 12 h

14 h 30 à 17 h

30

Vendredi : 16 h 30 à 18 h

Adresse mail :

paradisdeslivres@orange.fr

Tél. 02 51 51 53 78

#### A.D.M.R.

Centre de Soins

Tél. 02 51 56 71 38

Aides ménagères et travailleuses familiales

Tél. 02 51 56 79 77

#### ASSISTANTE SOCIALE

Mme BOULEAU

Permanence Mairie

de Chaillé les Marais

Le vendredi matin

Tél : 02.51.56.02.31

#### PERMANENCE MEDICALE

Tél : 02.51.44.55.66

**PROCHAINE REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
LUNDI 8 NOVEMBRE  
20H30**



## CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE

- ⇒ 11 h : Rassemblement place de la mairie
- ⇒ 11 h 15 : Défilé jusqu'au cimetière  
Honneur aux Morts,  
Dépôt de la gerbe
- ⇒ 11 h 30 : Cérémonie au Monument, place de la Mairie,  
Dépôt de la gerbe, Honneur aux Morts,  
Chant par les enfants de l'école,  
Allocution du Maire,  
La Marseillaise.
- ⇒ 12 h : Vin d'honneur à la salle des fêtes de Vouillé-les-Marais
- ⇒ 12 h 30 : Banquet à la salle des fêtes du Pré Vert  
à Chaillé-les-Marais



**LA MAIRIE SERA EXCEPTIONNELLEMENT FERMEE  
LE VENDREDI 12 NOVEMBRE**

**ELLE SERA OUVERTE  
LE SAMEDI 13 NOVEMBRE**

## DIMANCHE 14 NOVEMBRE 2010 A 15 HEURES

à la salle des fêtes de Vouillé les Marais

### Projection du film : « DES HOMMES ET DES DIEUX »

De Xavier Beauvois avec Lambert Wilson et Michaël Lonsdale

**Tarif plein adulte ...: 5 Euros.....Tarif réduit adulte : 3,50 Euros**  
**Tarif plein -13 ans : 3,50 Euros .....Tarif réduit -13 ans : 2,50 Euros**

*Ce film est projeté par l'équipe du cinéma itinérant de Familles Rurales.*

## RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS

**Le Mardi 16 Novembre 2010**

**Merci de contacter la Mairie  
jusqu'au 12 Novembre**



.....A TOUTES LES ASSOCIATIONS.....

**LA GOULE DOS PIRINS 2010**

N'oubliez pas d'envoyer vos articles par mail ou  
en les déposant à la mairie le plus tôt possible

et au plus tard le 20 Novembre 2010

### **La Vendée est le premier département de France en terme de participation à la campagne nationale de prévention bucco-dentaire**

L'Union Française pour la santé bucco-dentaire 85 (UFSBD85) passera cette année dans l'école de notre commune dans le cadre du programme de prévention **M'T dents**. Cette campagne est organisée en partenariat avec les Caisses d'Assurance Maladie et l'Inspection Académique.

Un des buts principaux est de sensibiliser les parents à l'importance de la visite chez le dentiste à 6, 9, 12, 15 et 18 ans. Cette visite est totalement prise en charge par l'Assurance Maladie sans avance de frais donc gratuite pour les parents.

**La visite est obligatoire à 6 et à 12 ans. Les soins qui peuvent en découler sont également pris en charge sans avance de frais.**

## MERCREDI 8 DÉCEMBRE 2010

### CONCOURS DE BELOTE

Organisé par le Club l'Espérance

À PARTIR DE 13 HEURES

À LA SALLE DES FÊTES DE VOUILLÉ LES MARAIS

1er prix : 2 jambons arrière

2ème prix : 2 jambons arrière

3ème prix : 2 jambons avant

4ème prix : 2 langues de boeuf

5ème prix : 2 rôtis

UN LOT POUR TOUS